



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2023-037

PUBLIÉ LE 20 MARS 2023

Sommaire

CH ESQUIROL de Limoges /

87-2023-03-20-00004 - Délégation de signature Monsieur Fabrice
AVERLANT (3 pages)

Page 3

CH ESQUIROL de Limoges

87-2023-03-20-00004

Délégation de signature Monsieur Fabrice
AVERLANT



CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

DÉCISION N°DG 2023-09 du 20 mars 2023

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu la convention de direction commune du 3 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Fabrice AVERLANT, Attaché d'Administration Hospitalière reçoit délégation permanente de signature pour les affaires courantes relevant de ses attributions :

- Gestion des Affaires médicales.

Article 2

Cette décision prend effet au 20 mars 2023 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même domaine.

Article 3

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 20 mars 2023.

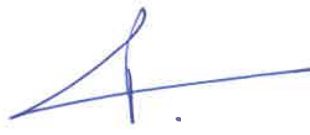
Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT

ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2023-09 du 20 mars 2023

Délégation de signature relative à la Gestion des Affaires Médicales

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Fonction	Signature et paraphe
Fabrice AVERLANT	Attaché d'administration hospitalière	 FA

A Limoges, le 20 mars 2023.

Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT